

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

Le Président



Moroni, le 03 MAI 2025

DECRET N°25- 037/PR

Portant nomination du Directeur Général
de l'Office Comorien des Produits de
Rente

LE PRESIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU la loi N°06-001/AU du 02 janvier 2006, portant réglementation générale des sociétés à capitaux publics et des établissements publics, promulguée par le décret N°07-011/PR du 07 février 2007 ;
- VU le décret N°22-049/PR du 24 mai 2022, portant création de l'Office Comorien des Produits de Rente ;
- VU le décret N°11-078/PR du 30 mai 2011, portant réorganisation générale et missions des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par les décrets N°11-139/PR du 12 juillet 2011 et N° 16-102/PR du 14 juin 2016 ;
- VU le décret N°25-027/PR du 14 avril 2025, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores.

DECRETE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur **ANLYANE ANLYM** est nommé Directeur Général de l'Office Comorien des Produits de Rente en remplacement de Monsieur **ISSMAILA MOHAMED ASSOUMANI**.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.


AZALI Assoumani